

NE_GERICHTE CDP.2022.99 vom 5. Januar 2022

NE Tribunal cantonal, 2022-01-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_CDP.2022.99_d20220105

FR: NE_GERICHTE CDP.2022.99 du 5 janvier 2022

IT: NE_GERICHTE CDP.2022.99 del 5 gennaio 2022

Regeste

Assurance-chômage. Indemnité en cas d'insolvabilité. Atténuation du degré de la preuve de l'existence d'une créance de salaire contre l'employeur.

Erwägungen

E. 4

Bien fondé, le recours est admis, ce qui conduit à réformer la décision attaquée en ce sens que la cause est renvoyée à la CCNAC non seulement pour qu'elle donne suite à ses propres instructions de renvoi, mais également pour qu'elle procède conformément aux considérants du présent arrêt et rende une nouvelle décision.

E. 5

Il est statué sans frais, la procédure étant en principe gratuite, la loi spéciale ne prévoyant pas la perception de frais judiciaires (art. 61 let. f bis LPGA), et sans dépens, la recourante n'ayant pas fait valoir le remboursement d'éventuels frais (art. 61 let. g LPGA a contrario).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.